



Règlement intérieur – Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

L'ALSH de Nay est ouvert aux enfants de Nay et des communes extérieures. Le nombre de place est limité, les enfants pourront être inscrits dans la limite des places disponibles. L'ALSH accueille les enfants de **3 à 12 ans**. Les enfants doivent être propres.

Le centre de loisirs est soumis aux règles sanitaires en vigueur.

- **Fiche d'inscription** : Il est obligatoire de la remplir et de nous la retourner dans les plus brefs délais (Informations indispensables - notamment en cas d'accident, incident ou retard).
- **Allergies alimentaires, allergies graves, médicaments** : Il est obligatoire d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le plus rapidement possible (avec l'école de l'enfant – nous fournir une copie). L'enfant amènera son panier repas.
 - **Autres allergies** : Allergies ou problèmes respiratoires (asthme...), il est important de le spécifier à la direction de l'ALSH. Il est obligatoire d'établir un Projet d'Accueil Individualisé le plus rapidement possible (avec l'école).
 - **Médicaments** : Aucun médicament ne sera donné aux enfants sauf sur demande écrite d'un médecin + autorisation parentale pour un traitement de longue durée avec prise indispensable entre 12h et 14h – les médicaments devront être marqués au nom et prénom de l'enfant, ils seront remis à la direction du centre de loisirs dans une trousse fermée. La famille est responsable de la gestion des médicaments.
 - **Pour tout PAI à jour**, une trousse de secours pourra être laissée au centre de loisirs. Il est de la responsabilité des familles de la fournir complète et de s'assurer de la validité des dates de péremption des médicaments. Elle devra être récupérée par les familles en fin d'année scolaire pour être vérifiée.
- **Sorties** : Les enfants sortent de l'ALSH accompagnés d'un adulte mentionné sur la feuille d'inscription. Les autorisations de sorties ponctuelles avec une tierce personne sont possibles, il faut en informer la direction par écrit. Une pièce d'identité pourra être demandée.
- **Seuls les enfants de + de 10 ans** peuvent sortir seuls de l'ALSH (autorisation parentale indispensable).
- **Tout changement** survenu en cours d'année doit nous être communiqué (adresse, coefficient familial, numéro de téléphone). Cette modification devra être faite sur le portail famille par les responsables de l'enfant.
- **Enfant de moins de 3 ans** : L'accueil sera possible si l'enfant est propre, scolarisé et avec accord par dérogation de la Protection Maternelle et Infantile (Prévoir un délai de 15 jours).

Ces mesures sont prises dans un souci de sécurité pour tous et nous serons vigilants. Merci de respecter les règles et le fonctionnement du centre et de fermer le portail rouge après votre passage.

Grands axes du projet pédagogique

Les enfants sont accueillis durant les vacances scolaires de **7h30 à 18h30**. Fermeture annuelle la deuxième semaine des vacances de Noël/ Nouvel An et dernière semaine du mois d'août.

Les journées sont encadrées par du personnel municipal formé : équipe de direction, des animateurs permanents et des animateurs saisonniers.

Les moyens, les outils et les actions mis en place répondent à des objectifs en lien avec le projet pédagogique de la structure.

Les objectifs sont les suivants :

- Découvrir le monde qui nous entoure, développer des compétences pour participer et s'épanouir
- Sensibiliser les enfants à la vie en collectivité et en société (respect des autres, la tolérance...)
- Développer l'autonomie de l'enfant
- Pratiquer les activités sportives et les arts pour mieux grandir
- Prendre conscience de son environnement et le protéger

Animations

Des activités variées et des sorties sont proposées aux enfants. Les animations s'articulent autour d'ateliers et d'initiations afin de donner une cohérence à notre planning. Il est demandé aux enfants de participer aux activités.

Nous allons mettre en place « *des goûters philo* » ou des « *conseils d'enfants* » où ils pourront s'exprimer librement sur des sujets qu'ils souhaitent (ou choisis par l'animateur) mais aussi de donner leur avis sur les activités programmées et à venir.

Quelques règles essentielles au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs

Voici les principales :

- Respect des règles de vie collective mises en place par l'équipe d'animation
- Ne pas quitter la pièce ou aller aux toilettes sans avertir un adulte
- Respecter le matériel et participer au rangement des activités
- Savoir vivre ensemble
- Respecter les camarades et les adultes (équipe d'animation, personnel de service et prestataires extérieurs)
- Rangement des salles

Quelques règles essentielles à la cantine de l'ALSH

Afin de faire du temps du repas, un moment convivial, d'éducation au goût et de socialisation, nous avons mis en place des règles au sein de la cantine.

Voici les principales :

- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de passer à table.
- Les enfants essaient de goûter tous les aliments afin « d'initier » leur palais au goût. Ils ne sont pas forcés à manger.
- Les enfants restent assis et calmes durant tout le repas. Ils peuvent parler avec leurs camarades de leur table mais ne pas crier.
- Les enfants doivent écouter et respecter tous les animateurs ainsi que le personnel de cantine.
- Les enfants sont sollicités pour aider à débarrasser.
- **Les enfants apprennent à vivre ensemble, à ne pas gaspiller l'eau ni la nourriture.**
- Les animateurs partagent le repas avec les enfants.

Inscriptions

1. **Inscription** : Les enfants sont inscrits par les familles. Ils ont la possibilité de choisir :
 - a. **Les mercredis** soit à la journée soit demi-journée, avec ou sans le repas.
 - b. **Pendant les vacances** soit à la semaine, à la journée complète ou demi-journée.

La validation de l'inscription se fait à réception du paiement et dans la limite des places disponibles.

2. **Comment faire** : les inscriptions peuvent se faire
 - Sur le portail Famille
 - Par mail : enfancejeunesse@mairienay.fr uniquement en cas de problème sur le portail famille

Aucune inscription ne sera prise par téléphone

3. **Les jours de sortie**, les enfants sont inscrits à la journée. Le pique-nique et le goûter seront fournis par la cantine.

Tarifs

1. **Tarifs** : les tarifs de l'ALSH varient selon le quotient familial de la famille.
2. **Tarif extérieur** : s'applique aux familles qui ne sont pas domiciliées à Nay et dont la commune n'a pas signé une convention avec notre commune.

Absences et annulations

1. **Annulation** :
 - Pour les mercredis et vacances : elle doit nous être **spécifiée au moins 72h au préalable** (3 jours ouvrés le lundi matin au plus tard) au préalable sur le portail famille (**pas de message sur le répondeur**). Toute annulation survenue après ce délai sera facturée à la famille.
2. **En cas de maladie** : le parent devra nous fournir un certificat médical (**dans la semaine en cours au plus tard le vendredi soir**) attestant de l'état de santé de l'enfant pour que la journée ne soit pas facturée.

Horaires de l'accueil des enfants : 7h30 à 18h30

1. L'accueil des enfants se fera de 7h30 à 9h00.
2. L'entrée se fait côté Portail Rouge (sauf travaux) avec deux accueils (Maternelle et Primaire).
3. Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine, les parents pourront venir les chercher entre 11h45 et 12h15.
4. Pour les enfants qui arrivent l'après-midi, l'accueil se fera de 13h15 à 14h.
5. Le départ des enfants se fait à partir de 16h45 jusqu'à 18h30. **Nous demandons aux parents de respecter les horaires.**

La journée type en fonction des groupes pour les mercredis

Temps D'accueil	Accueil des enfants Moins de 6 ans	Accueil des enfants Plus de 6 ans
7h3/ 8h	Accueil des enfants dans leur salle <i>Possibilité de prendre le petit déjeuner (Fourni par les parents)</i>	Accueil des enfants dans leur salle <i>Possibilité de prendre le petit déjeuner (Fourni par les parents)</i>
8h/ 9h	Temps de jeu	Temps de jeu
9h/11h45 9h/ 12h	Appel - Passage aux toilettes -Rituel du matin 9h15/ 10h15 : Première activité par ½ groupe ou groupe entier (selon effectif) 10h15/10h30 : Temps libre encadré 10h30/11h30 : Deuxième activité Chaque groupe fera les deux activités Passage aux toilettes-départ cantine	Appel - Passage aux toilettes – Rituel du matin 9h15/ 10h30 : Première activité par ½ groupe ou groupe entier (selon effectif) 10h30 / 10h45 : Temps libre 10h45/ 11h45 : Deuxième activité Chaque groupe fera les deux activités Passage aux toilettes- départ cantine
11h45/12h45 pour les maternelles 12h/13h pour les primaires	Temps de repas Discussions, échanges et débarrassage A partir de 13h15 jusqu'à 14h : Arrivées et départs possibles	Temps de repas Discussions, échanges et débarrassage A partir de 13h15 jusqu'à 14h : Arrivées et départs possibles
A partir de 13h/13h15 14h	Passage aux toilettes pour tous Installation des enfants à la sieste Temps calme pour les plus grands	Passage aux toilettes pour tous Animation du temps calme
14h/14h15	Passage aux toilettes et lancement des activités pour ceux qui ne font pas la sieste	Passage aux toilettes et lancement des activités
14h/15h	Activité calme (manuelle, loisirs créatifs...)	Activité manuelle ou sport ou jeux co 1 ou 2 groupes selon les effectifs
/15h/15h15	Réveil échelonné (15h15-30) Temps libre	Temps Libre
15h30/16h15	Jeux collectifs/ jeux de poursuites/jeux de cohésion/grand jeu	Grands jeux, jeu co ou activité manuelle
16h15/16h45	GOUTER	GOUTER
A partir de 16h45 Jusqu'à 18h30	Départs échelonnés des enfants Activité du moment Jeux Rangement progressif des salles avec les Enfants	Départs échelonnés des enfants Activité du moment Jeux Rangement progressif des salles avec les enfants